

Pour la réalisation des droits nationaux du peuple palestinien

L'annonce du cessez-le-feu à Gaza et la libération des otages israéliens ont suscité un soulagement pour toutes celles et tous ceux qui, dans le monde, n'ont jamais renoncé à faire advenir une paix dans la justice entre Israéliens et Palestiniens. La résolution 2803 (2025) de l'ONU exige la pleine application du cessez-le-feu et l'entrée d'une aide humanitaire massive à Gaza. Rien n'est cependant réglé pour le peuple palestinien.

L'entreprise génocidaire, perpétrée contre la population gazaouie deux années durant par le gouvernement d'extrême droite israélien, comme les politiques d'épuration ethnique et les crimes commis par l'armée et les colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, représentent une des pires catastrophes vécues par les Palestiniens. L'exercice de leurs droits nationaux et la reconnaissance pleine et entière de leur indépendance restent entièrement à construire.

Seule une résolution politique du conflit, à partir du respect des droits nationaux du peuple palestinien et de la création d'un État de Palestine aux côtés de l'État d'Israël, en application des résolutions des Nations unies, permettra l'instauration d'une paix durable dans cette région. Cette solution politique doit être mise en œuvre avec l'Organisation de libération de la Palestine, seule représentante légitime du peuple palestinien, et sur la base de la Charte dont elle s'est dotée.

La reconnaissance de l'État de Palestine par la France en compagnie de neuf autres États, 37 ans après sa proclamation par l'OLP, est un important pas en avant. De même, la déclaration du 29 juillet dernier de la Conférence internationale de haut niveau des Nations unies, à l'initiative de la République française et du Royaume d'Arabie saoudite, a ouvert des perspectives prometteuses en ce sens. Il convient, à présent, de confirmer l'espoir qui s'est ainsi dessiné, en concrétisant la solution à deux États.

Le PCF et l'OLP ont signé un premier appel commun le 29 novembre 2024. Depuis, la conférence internationale du 4 juin 2025, organisée par le PCF et l'OLP, a jeté les bases de l'Alliance internationale pour les droits nationaux du peuple palestinien.

Nous saluons la conférence tenue à Rome le 18 novembre 2025 avec l'OLP et le Parti de la refondation communiste qui participent de la même démarche.

À l'occasion de la Journée

RÉPUBLICAINES LES LANDES

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION LANDAISE DU P.C.F.



S.A.R.L. « LES LANDES RÉPUBLICAINES »

7 rue Frédéric Bastiat – BP34

40001 MT DE MARSAN Cedex Tél. 05.58.46.41.41

Directeur de la publication : Alain BACHE

e-mail : landes.rep@wanadoo.fr Site : <http://pcf40.free.fr>

Abonnement annuel 30€

Imprimé : L.R. MONT-DE-MARSAN

C.P.N° 0728P11523– N° 2531 – Jeudi 4 décembre 2025

internationale pour les droits du peuple palestinien, le PCF et l'OLP :

- ⇒ réaffirment ensemble leur combat commun pour la mise en place d'un État de Palestine pleinement souverain, aux côtés de l'État d'Israël, sur la base des frontières de 1967, donc pour la fin de l'occupation et de la colonisation israéliennes,
- ⇒ dénoncent toute tentative, d'où qu'elle vienne, de nier la souveraineté de l'État de Palestine, représenté par l'OLP, à Gaza, à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, qui reviendrait à perpétuer la violation du droit international,
- ⇒ appellent les opinions et toutes les forces éprises de paix à soutenir les efforts de l'Organisation de la Palestine pour que le peuple palestinien puisse renouveler ses institutions et ses représentants par un vote qui ne soit pas entravé par la violence militaire et l'occupation israélienne,
- ⇒ demandent que des sanctions économiques, financières et commerciales soient prises contre le gouvernement israélien, tant que le droit international ne sera pas respecté par lui. L'accord d'association entre l'Union européenne et Israël doit être au plus vite suspendu,
- ⇒ exigent la libération des prisonniers politiques palestiniens, dont celle de Marwan Barghouti. ■



CINÉ-DISCUSSION 

MARDI 9 DÉCEMBRE • Le Grand Club MdM
19h30 • Entrée : 6.50€ / -26 ans : 5.00€

Put Your Soul on Your Hand and Walk
Un film de Sepideh Farsi et Fatma Hassona

Partenaires :

    

 

Traduction du titre du film : « Mets ton âme sur ta main et marche »

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 NOVEMBRE 2025

La commission permanente du 17 novembre a examiné 263 dossiers et voté près de 289 millions d'euros d'aides. Face à la crise, la région soutient les entreprises en retournement afin de préserver l'emploi.

Pour le groupe Communiste, Écologiste et Citoyen (CEC), l'importance est de prioriser les projets qui répondent aux urgences sociales, économiques et écologiques, tout en renforçant la conditionnalité des aides économiques.

♦ Jeunesse et formation : des investissements indispensables

Avec 95 millions d'euros sur 46 dossiers, la Région investit dans l'avenir des jeunes. Les élus communistes ont salué la mise en accessibilité du lycée Defumade à Ahun, les rénovations thermiques dans plusieurs CFA et la modernisation de plusieurs Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle agricoles (APLEFPA), pour un total de plus de 4,6 millions d'euros.

Projets phares :

- ⇒ EREA Marie-Claude Leriche (Villeneuve-sur-Lot) : 105.000 € pour un espace de vente pédagogique CAP Fleuriste.
- ⇒ Formation aux métiers du transport en Corrèze : plus de 544.000 € pour former 84 stagiaires.

L'éducation, la formation et le savoir sont des biens collectifs : pour que chacune et chacun puisse contribuer à la société et que notre communauté avance ensemble, il faut investir solidement dans l'avenir de toutes et tous.

♦ Santé : encourager l'installation des jeunes professionnels

Pour lutter contre la désertification médicale, 100.000 € ont été attribués au Dorat pour créer un hébergement étudiant en santé, permettant d'accueillir 10 futurs médecins. Une plateforme d'information et un coordinateur seront également mis en place pour faciliter stages et hébergement.

Parce que la santé est un droit pour toutes et tous, il est essentiel de soutenir collectivement l'installation des professionnels et de garantir l'accès aux soins sur tout le territoire.

♦ Économie et emploi : sécuriser les emplois et renforcer les conditions

Près de 35 millions d'euros ont été engagés sur 90 dossiers. Pour les élus communistes, les aides doivent servir l'emploi.

Pour garantir cet objectif, les élus du groupe CEC souhaitent un ensemble de mesures de conditionnalité et de suivi comme celui de réaffirmer la conditionnalité en cas de délocalisation, licenciements ou versement de dividendes, de privilégier les avances remboursables plutôt que des subventions non conditionnées, de définir et vérifier les indicateurs contractuels précis, avec obligation de partager les données d'aides avec les organisations syndicales.

Projets soutenus :

- ⇒ réouverture des Eaux-Bonnes : 500.000 €, création de 40 emplois
- ⇒ Développement touristique du Lac de Vassivière : 200.000 €
- ⇒ Réhabilitation des friches ostréicoles du Bassin d'Arcachon : 1 million €.

Le travail est un bien commun : garantir des emplois stables et des conditions dignes pour toutes et tous.

♦ Aménagement du territoire et ruralité

Plus de 24 millions d'euros ont été engagés pour la revitalisation des communes et la valorisation du patrimoine :

- ⇒ Technopole ESTER à Limoges : rénovation de la Coupole (1,8 million €)
- ⇒ Revitalisation rurale : tiers-lieu à Eymonthiers (100.000 €), extension de l'épicerie à Lornac (99.000 €)
- ⇒ Palais des comtes de Poitiers : 544.000 € pour la valorisation patrimoniale et culturelle.

L'aménagement du territoire doit être guidé par l'égalité et la justice sociale : investir dans nos campagnes pour que la culture, les services et la vie restent accessibles à toutes et tous.

Transition écologique : vers une écologie sociale

Avec 133 millions d'euros pour 41 dossiers, les élus soutiennent des projets concrets :

- ⇒ Renaturation d'un espace nature urbain à Soustons (50.000 €)
- ⇒ Actions contre la prolifération de la jussie en Creuse (36.000 €)
- ⇒ Développement d'une stratégie biodiversité au centre hospitalier de Niort (11.000 €)
- ⇒ Aide au compostage à la Ferme aux Roseaux à Saint-Ciers-sur-Gironde (200.000 €)
- ⇒ Valorisation des bouchons de liège avec l'association Echo-Mer (144.000 €).

Préserver la biodiversité et les espaces naturels est un acte de solidarité : l'avenir de notre planète se construit ensemble, dans l'égalité et le partage.

♦ Mobilités et transport

L'achat de 10 rames Régiolis (102 millions €) confirme l'engagement en faveur du service public ferroviaire et de la réduction de la dépendance à la voiture individuelle.

♦ Culture

La région soutient aussi le secteur culturel, notamment l'extension de la médiathèque du Rouillacais (178.400 €) pour doubler sa surface d'accueil et renforcer son rôle social et culturel.

La culture appartient à toutes et tous : elle unit, éduque et transforme la communauté.

♦ Lycées : rénovation et transition énergétique

Plusieurs lycées bénéficient d'investissements pour remplacer le gaz par la géothermie, moderniser les ateliers et améliorer les conditions de travail et d'enseignement.

Renforcer l'ambition sociale et écologique.

Les élus communistes ont salué les projets favorisant la justice territoriale, le service public, l'emploi et la transition écologique, mais ont insisté sur la nécessité de renforcer l'éco-socio-conditionnalité des aides économiques.

Ils ont déclaré en ce sens : « La région doit rester une collectivité qui protège et émancipe. Nos votes iront toujours dans ce sens ».

Marc Mabillet écrit aux parlementaires landais

Dans un courrier adressé aux parlementaires landais, le maire de Tarnos Marc Mabillet les a alerté sur les effets disproportionnés du prélèvement sur la dotation de compensation de la réforme de 2021 sur les taxes foncières des locaux industriels et de l'impact sur les finances de la collectivité.

« ... Alors que le débat parlementaire sur le projet de loi de finances se poursuit, la ville de Tarnos souhaite attirer votre attention sur une incohérence manifeste du texte actuel concernant les règles de calcul de la dotation de compensation de la réforme de 2021 sur les taxes foncières des locaux industriels.

Le projet de loi finances va impacter considérablement les finances des collectivités locales, principalement avec le doublement du DILICO et la baisse de la compensation de la réforme de la TFB de 2021. Cependant, les modalités de calcul retenues pour leurs contributions vont considérablement pénaliser les territoires industriels.

C'est le cas pour notre commune de Tarnos, 13.000 habitants, historiquement marquée par une activité industrielle dense. Les simulations dont nous disposons montrent que Tarnos serait, de très loin, la commune landaise la plus pénalisée (entre 600 et 640.000 €), devant Dax et Mont-de-Marsan, qui ne supporteraient pas même le sixième du prélèvement imposé notre ville.

J'ajoute que cette mesure prévue au PLF 2026 s'ajoute à d'autres mesures, plus anciennes, dont notre commune était déjà cœur de cible :

- ⇒ la baisse de la DGF initiée en 2013 et amplifiée à compter de 2015 s'est traduite pour nous par l'extinction totale (0 €) de cette dotation qui représentait encore 1,6 million d'euros en 2013
- ⇒ Le FPIC se traduit par une mise à contribution de notre territoire intercommunal à hauteur de 1,2 million d'euros, somme dont le tiers environ est supporté par notre commune
- ⇒ Enfin, le DILICO institué en 2025 se traduira en 2026, selon les estimations effectuées par Intercommunalité de France, par une contribution supérieure à 500.000 €.

Pour ne reprendre que les simulations effectuées à partir des seules nouveautés du PLF 2026 (compensation TFB+DILICO), la ponction nouvelle sur nos finances dépasse largement le million d'euros, plus de 10 fois supérieur à celles imposées à Dax ou Mont-de-Marsan. Pour la neutraliser, il conviendrait que notre ville augmente les impôts locaux de 10%.

J'ajoute enfin, hors relations financières entre l'État et les collectivités, que la hausse annuelle programmée de la cotisation employeur à la CNRACL de 3% entre 2025 et 2028, représente annuellement un surcoût de 200.000 € (soit environ 800.000 € annuels à horizon 2028) et viennent

considérablement s'ajouter à cette dégradation programmée de nos capacités financières.

Ces chiffres nous montrent l'étendue du désastre. Nous nous lançons dans l'élaboration de notre budget avec déjà, toutes choses égales par ailleurs, une amputation de 1.250.000 € par rapport au budget 2025 (soit environ 35% de notre épargne brute).

Cette situation est profondément injuste et incompréhensible : le mécanisme actuellement prévu par le Projet de Loi de Finances 2026 frappe de plein fouet les communes industrielles de taille moyenne, pourtant engagées depuis des décennies dans l'accueil et l'accompagnement de l'activité économique, au prix de contraintes fortes en matière d'aménagement, d'infrastructures, d'environnement, de cadre de vie et de services publics. J'en profite aussi pour souligner l'importance de l'action de ces collectivités à l'heure où chacun convient de l'enjeu pour notre pays de sa pleine souveraineté industrielle.

Nous appelons donc à une révision urgente des variables de calcul du PSR et à la mise en place d'un plafonnement du prélèvement, afin de rétablir une équité minimale entre les territoires et éviter que ces collectivités soient, plus que les autres, privées de leurs moyens d'action.

Dans le débat en cours au Parlement, il est indispensable d'éviter que les communes industrielles ne soient doublement sanctionnées : d'une part par les nuisances et les charges qu'elles assument, et d'autre part par un prélèvement financier sans commune proportion.

Nous comptons sur votre vigilance et sur votre intervention auprès du gouvernement et de la commission des finances pour que cette clause soit revue, et que le prélèvement soit ramené à des proportions raisonnables et soutenables pour les collectivités concernées (...). » ■

* DILICO : dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités

TFB : taxe foncière sur les propriétés bâties

PLF : projet loi de finances

DGF : dotation globale de fonctionnement

FPIC : Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

CNRACL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

La section PCF de Mont-de-Marsan organise une soirée « CINÉ-DÉBAT » le vendredi 19 décembre à 18 h 30 au siège de la Fédération des Landes du PCF 7 rue Frédéric Bastiat à Mont-de-Marsan sur le thème

QUEL AVENIR POUR LA PROTECTION SOCIALE ?



Influenza aviaire

Réduction des flux et vaccination

Dans un courrier adressé au Préfet des Landes, les deux syndicats agricoles MODEF et Confédération Paysanne ont réaffirmé entre autre l'importance de la vaccination suite à la recrudescence des foyers d'influenza aviaire.

« Dans un contexte de recrudescence des foyers d'IAHP en élevages dans l'Ouest de la France, de forte mortalité constatée sur la faune avicole –et même mammifère– sauvage dans notre département, et de météo favorable à la diffusion du virus, nous vous adressons cette lettre pour vous demander de prendre des mesures d'urgence afin de protéger les élevages avicoles landais.

La vaccination est un des outils qui permet de nous protéger. Toutefois, depuis 2015, la Confédération Paysanne et le Modéf militent pour que soient appliquées en sus :

- ⇒ la réduction des densités d'élevages par territoire et d'animaux par élevage,
- ⇒ la réduction des flux d'animaux entre élevages mais aussi d'humains sur les élevages.

En ce sens, le Plan Adour 2022 avait apporté la preuve qu'une réduction des densités et des flux permettait de réduire les risques d'introduction du virus, mais surtout les risques de sa diffusion. La profession agricole avait accepté ce plan en 2022, il ne peut donc y avoir aucun obstacle à en appliquer certaines mesures en 2025-2026.

S'il est trop tard aujourd'hui pour demander une réduction des densités, il est en revanche encore temps de réduire les flux d'animaux et d'humains.

Avant qu'un foyer ne se déclare dans les Landes, nous vous demandons donc de prendre des mesures urgentes pour :

1/ réduire les flux d'animaux entre élevages, en particulier des zones les plus à risques (à proximité de plans d'eau, de marais, etc...) vers les zones à forte concentration d'élevages. Mais cela doit s'appliquer aussi à toutes les zones de façon générale.

2/ réduire les flux humains, c'est-à-dire les intervention de personnes extérieures aux élevages : techniciens, vétérinaires, etc...

Enfin, nous rappelons que l'engagement financier de l'État sur la vaccination est un point essentiel pour garantir une bonne couverture vaccinale des animaux dans nos élevages. Nous vous demandons donc de faire le nécessaire auprès du Ministère de l'Agriculture pour trouver les moyens de soutenir financièrement la vaccination dans nos élevages.

Nous sommes convaincus qu'il s'agit de conditions sine qua non à la protection de nos élevages, donc au maintien de nos fermes et d'un tissu économique local structurant, mais aussi et surtout à la protection de la population dans son ensemble. Nous ne souhaitons pas que l'IAHP devienne le futur vecteur de zoonose ». (...)■

TERRE NOURRICIÈRE

Nicolas Flamel (1330-1418) célèbre en raison d'une légende le présentant comme alchimiste ayant découvert la pierre philosophale, substance qui, mise au contact des métaux vils, était supposée les transmuter en or. Plus parlante est la fable de Jean de La Fontaine (1621-1695) «*Le laboureur et ses enfants: ...travaillez, prenez de la peine, c'est le fond qui manque le moins...*». Les contraintes du métier d'agriculteur sont faites de lever aux aurores et de coucher bien après le soleil, sans week-end et jours fériés, d'absence de loisirs, de travail pour gagner toujours moins et répondre aux sommations de la banque qui ne perd jamais un sou des remboursements de crédits dopés d'intérêts, sans considération des incertitudes liées à la météo, à la fatigue, aux maladies humaines, animales ou végétales, alors que les prix des denrées agricoles à la ferme sont compressés. La loi dite «Duplomb» ne dit mot de tout cela car elle s'inscrit dans la concentration agraire, l'accélération de l'industrialisation de la production agricole et alimentaire pour une insertion toujours plus grande dans le capitalisme mondialisé qui ne garantit plus la qualité sanitaire des aliments, élimine les plus petites fermes, assèche les eaux des nappes phréatiques. Le type de développement agricole piloté par les firmes transnationales de l'agrochimie détruit la santé humaine en même temps que celle des sols, des eaux des rivières comme de la mer et des végétaux. Médecins et scientifiques ne cessent d'alerter sur l'augmentation des cancers et le développement des maladies de Parkinson ou d'Alzheimer résultant de l'utilisation d'engrais phosphatés ou de pesticides. Des centaines de milliers de personnes et leurs familles sont atteintes d'affections de longue durée en lien avec l'environnement agricole où elles vivent et où elles ont grandi. Parmi elles, les paysans-travailleurs figurent en bonne place. Ceux-ci sont méprisés par les pouvoirs successifs, par les sociétés agro-chimiques qui amassent les milliards en vendant du poison et en combattant toute solution alternative. Mais l'une des nouveautés de ces dernières années est la conscience grandissante des possibilités de se nourrir correctement offertes par un autre système agro-écologique qui va à l'encontre de la fuite en avant ultra-capitaliste qui fait mal aux corps et à la nature. L'insécurité et les angoisses franchissent une marche supplémentaire avec le projet de budget de super-austérité dans lequel est froidement prévue la réduction des remboursements de soins, notamment pour celles et ceux qui sont atteints de pathologies de longue durée. En son temps, l'incorruptible Robespierre (né Maximilien de Robespierre, 1758-1794, avocat, président du gouvernement révolutionnaire) dénonçait «*la perfide tranquillité du despotisme représentatif*». Le pouvoir en place gouverne contre le peuple, contre l'intérêt général et pour la seule minorité des possédants. Du référendum sur la Constitution européenne en 2005, aux mouvements contre la casse du droit du travail, à celui contre la contre-réforme des retraites, le mépris des conclusions de la conférence citoyenne pour le climat en 2019 (qu'advient-il de la COP30 qui s'est tenue à Bêlêm, Brésil, du 10 au 21/11/2025 ?), les preuves de cette fausse démocratie ne manquent pas. Mais le mouvement social et citoyen existe bel et bien et il est porteur d'espoir. C'est parce que ce moment de rupture démocratique va à son paroxysme que les forces ayant constitué le Nouveau Front Populaire doivent se retrouver, afin de bâtir un projet commun d'alternative progressiste. Trabalham sanament per ua terra neuricêra (travaillons sainement pour une terre nourricière).■

Roger La Mougne